



**Commune de Donneloye  
Conseil Général**

2ème Extrait du procès-verbal du Conseil Général du 19 août 2020

La séance est conduite par le Président, Monsieur Gilbert Gavillet

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des Finances et Gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- 1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base**

Le Président :

Gilbert Gavillet



la secrétaire :

Murielle Jaquier